

Calendrier universitaire

Année universitaire 2019-2020

Licence 3 et Master 1 LEA (contrôle continu)

Adopté en CFVU le 14 février 2019 et en CA le 12 mars 2019

Activités pédagogiques 2019-2020

du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020¹

Le calendrier des activités de préentrée sera précisé sur le site web de l'université.

1^{er} semestre

du 23 septembre 2019 au 19 janvier 2020

- **Suspension des activités pédagogiques :**

Du 26 octobre 2019 au soir au 04 novembre 2019 au matin

Du 21 décembre 2019 au soir au 06 janvier 2020 au matin

- **Examens semestre 1 :** (contrôle continu)

Du 06 janvier 2020 au 18 janvier 2020²

2^e semestre

du 20 janvier 2020 au 03 avril 2020

- **Suspension des activités pédagogiques :**

Du 15 février 2020 au soir au 24 février 2020 au matin

- **Examens semestre 2 :** (épreuves terminales du contrôle continu)

Du 30 mars 2020 au 03 avril 2020

Date limite de remise de la convention de stage :	16 mars 2020
Date de remise de rapport de stage – session 1 :	08 juin 2020
Date de remise de rapport de stage – session 2 :	25 juin 2020

Les étudiants inscrits en [ERASMUS](#) rendent le rapport de stage le 27/08/2020. Date limite de remise de la convention de stage : 25 juin 2020.

Session 2

(semestre 1 et 2 – contrôle continu et contrôle terminal)

du 02 juin 2020 au 27 juin 2020

- **Dispositif de soutien semestre 1 :** du 02 juin 2020 au 06 juin 2020
- **Dispositif de soutien semestre 2 :** du 08 juin 2020 au 13 juin 2020
- **Examens écrits :** du 15 juin 2020 au 27 juin 2020

1 Possibilité de soutenir des mémoires ou rapports de stage jusqu'au 30 septembre dans le respect du calendrier défini par chaque composante et sous réserve de l'évolution de la réglementation.

2 Les examens d'Informatique, du SUAPS et de la DA VPE sont susceptibles de se dérouler en dehors de cette période.
NB : le calendrier des Licences pro, de certains masters 2, des préparations concours, des certifications, des formations rattachées aux instituts et écoles internes, des formations LEA et MIASHS, des formations rattachées aux sites délocalisés des UFR et des formations rattachées au Service de la Formation Continue peut faire l'objet d'adaptations spécifiques.